



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

AVIS PUBLIC

SÉANCE DU CONSEIL PAR VISIOCONFÉRENCE, À HUIS CLOS

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale\greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Ulric :

QUE dans un souci de santé publique, la Municipalité de Saint-Ulric tient à informer ses citoyen(ne)s que, la séance ordinaire du conseil qui aura lieu le lundi 7 mars 2022, à 19 h 30, sera tenue par visioconférence à huis clos. La Municipalité a recours à cette possibilité pour minimiser les risques de propagation du coronavirus pouvant découler de la tenue d'une séance publique à laquelle assisteraient des citoyens. Il s'agit d'une mesure tout à fait exceptionnelle et dont l'application est temporaire.

Les citoyens peuvent formuler leurs questions par courriel avant midi le jour prévu de la séance à l'adresse : st-ulric@lamatanie.ca

Le procès-verbal ainsi que l'enregistrement issu de la séance du conseil seront publiés sur le site internet de la municipalité dans les 48 heures ouvrables suivant la séance. Ainsi, les citoyens pourront prendre connaissance du contenu de la séance et seront invités à formuler leurs questions ou commentaires par courriel.

Donné à Saint-Ulric, ce 3^e jour de mars de l'an 2022.

Louise Coll, GMA

Directrice générale\greffière-trésorière

Municipalité de Saint-Ulric

Courriel : st-ulric@lamatanie.ca

Web : www.st-ulric.ca